



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

VILLARD

Demande d'institution d'une servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées et d'eau potable

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune de Villard, dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif vers le hameau « Les Combes d'Aval » et du maillage du réseau d'eau potable avec le réservoir du Tové, la tenue d'une enquête de servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées et d'eau potable.

Cette enquête se déroulera **du samedi 3 juin au mardi 20 juin 2023 inclus**.

M. Georges CONSTANTIN, directeur de caisse des dépôts en retraite, a été désigné pour exercer les fonctions de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Villard, les :

- samedi 3 juin 2023, de 9 H 30 à 11 H 30,
 - et mardi 20 juin 2023, de 17 H 30 à 19 H 30,
- afin de recevoir leurs observations.

Durant la période fixée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie de Villard aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, et consigner éventuellement ses observations sur le registre commis à cet effet ou les adresser directement, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Villard, siège de l'enquête.

Le dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie www.haute-savoie.gouv.fr (Publications – Actions participatives).

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour dresser le procès-verbal des opérations et pour l'adresser accompagné de son avis en préfecture.

En application de l'article R 152-7 du code rural se rapportant à l'article R. 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il est précisé « *que les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, [...] ou à défaut de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.* »

Pour le préfet,
Le secrétaire général,

David-Anthony DELAVOËT

